



Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 21 septembre 2023 à 19 H 00

L'an deux mille vingt-trois le 21 septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la ville de Le Mesnil-en-Thelle dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Nadia MORIA, Maire,

Etaient présents : Nadia MORIA / MAUGER Hervé / Carole DELPLANQUE / Dalila MAHALAINE / Pierrick LOZE / Aurélien GUILMARD / Patrick MASSE/ Jean-Yannick CHEVREAU / Sylvie ROZÉ / Elodie MOREL

Etaient absents excusés : Fabienne BLOQUE (pouvoir à Sylvie ROZÉ) / Michel NORDEST (pouvoir à Carole DELPLANQUE) / Alain DUCLERCQ (pouvoir à Nadia MORIA) / Benoît BRUNNEVAL (pouvoir à Pierrick LOZÉ)

Etaient Absents : Antoine BOULILA / Alain GELON / Nicole STORCK / Laurent FORGERON

Secrétaire de séance : Dalila MAHALAINE

En exercice : 18	Présents : 10	Procurations : 4	Votants : 14
------------------	---------------	------------------	--------------

I. Fonctionnement municipal

A. Affaires générales

1) Désignation par le Conseil Municipal du secrétaire de séance

Madame MORIA propose Madame Dalila MAHALAINE comme secrétaire de séance. Le Conseil Municipal approuve cette désignation à l'unanimité.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2023

DÉCISION :
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

3) Achat d'algécos pour le Stade Guy Roux

Le Conseil Municipal,

Considérant le manque de vestiaires au Stade Guy Roux,

Considérant l'urgence d'acquérir des algécos afin de proposer plus de vestiaires

Considérant la proposition de vente faite par la SCI L'ENTREPOT, de 4 algécos d'occasions de 6m x 3m, soit 2 unités de 6m x 6m, pour un montant TTC de 9 000 €

Après en avoir délibéré

Autorise l'achat d'algécos à la SCI L'ENTREPOT pour un montant de 9 000€,

DÉCISION :
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

4) **Subvention complémentaire au CCAS**

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la Municipalité d'attribuer une subvention de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que cette subvention est nécessaire au CCAS pour les actions de l'établissement, et plus particulièrement les colis de fin d'année

Après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution d'une subvention de 10 000 € au CCAS.

DÉCISION :
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal ADOPTE ce point à l'unanimité

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, le Maire lève la séance à 19h05